

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM114/2023

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Stationnement nacelle pour entretien réseau électrique aérien  
Entre les numéros 6 et 8 de la rue du Stade

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société ENEDIS Exploitation en date du 18 août 2023 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un stationnement de nacelle pour l'entretien du réseau électrique aérien entre les numéros 6 et 8 de la rue du Stade ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est sur une voirie communale ;

## A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le jeudi 05 octobre 2023, le stationnement des véhicules, entre les numéros 6 et 8 de la rue du Stade, sera autorisé uniquement à la nacelle de la société ENEDIS.

ARTICLE 2 : Le stationnement des autres véhicules est interdit, en journée, sur cette zone.

ARTICLE 3 : La circulation sera régulée manuellement avec alternat et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

3 0 AOUT 2023

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de CRAPONNE
- Monsieur le responsable de la société ENEDIS-DRSIR-BO L'Arbresle, ENEDIS Exploitation, 435 avenue du Champ d'Asile, 69210 L'ARBRESLE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 28 août 2023

LE MAIRE : Bernard ROMIER

